

Démarche	: CAF 13 - Subvention d'investissement - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Relais petite enfance - Maison d'assistants maternels - 2026
Organisme	: Subventions et Prêts Collectifs

## Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

## Formulaire

Ceci est un formulaire électronique qui vous permet de compléter une demande de subvention d'investissement à destination de la Caf des Bouches-du-Rhône. Les aides à l'investissement permettent de soutenir les porteurs associatifs, collectivités/établissements publics et entreprises (exemple : entreprise de crèches...) pour des projets : de construction/de rénovation, d'équipement/d'aménagement des structures éligibles à la Psu (Eaje), des relais petite enfance (Rpe) et des maisons d'assistants maternels (Mam).

Sont exclus les projets de micro-crèches Paje.

Afin de garantir la pérennité et l'impact de ses financements, la branche Famille impose un maintien entre 15 et 20 ans de la destination sociale des biens immobiliers pour lesquels elle concourt à l'investissement. Les modalités d'application sont précisées dans les conventions de financement.

Pour toute demande d'aide financière, le partenaire est invité à prendre attaché avec la CAF 13 via les interlocuteurs de proximité afin de partager le diagnostic et le projet défini venant répondre aux besoins identifiés

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-MARSEILLE%20A4%20.pdf>

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-HORSMARSEILLE%20A4%20.pdf>

Concernant les subventions d'investissement accordées sur le Plan Crèche (Paje) ou en Fonds rénovation (Fme), les modalités réglementaires et de financement sont les suivantes :

- Barèmes nationaux PIAJE / FME : <https://www.caf.fr/professionnels/nous-connaitre/textes-de-reference/circulaires>

- Circulaires Nationales PIAJE/FME : <https://www.caf.fr/professionnels/nous-connaitre/textes-de-reference/circulaires>

Pour les subventions d'investissement accordées hors Paje et Fme dont le montant est de 23 000€ minimum, une répartition entre subvention et prêt sera modulée selon le type de gestionnaire :

- Intégralité du montant accordé en prêt pour les entreprises privées

- 2/3 du montant accordé en prêt et 1/3 en subvention pour les collectivités locales,

- 1/3 du montant accordé en prêt et 2/3 en subvention pour les bailleurs sociaux,

## CAF 13 - Subvention d'investissement - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Relais petite enfance

- Intégralité du montant accordé en subvention pour les associations

Aucun financement en investissement inférieur à 1500 euros par an n'est accepté.

Pour les associations, dont le budget annuel ne dépasse pas 150 000 €, le montant plancher est fixé à 1 000 euros.

**Le dossier complet devra être déposé au plus tard :**

- le 31 mars 2026 minuit pour les subventions d'investissement hors Piaje et Fme
- le 31 mai 2026 minuit pour les subventions d'investissement Piaje ou Fme.

Toutes ces demandes font l'objet d'un examen et d'une instruction par les services, et sont ensuite présentées à la Commission d'action sociale du Conseil d'Administration de la Caf, à l'exception des demandes hors critères faisant l'objet d'un rejet administratif.

Motifs de rejet administratif : hors champ d'intervention de la Caf, hors délai vis-à-vis des dates limites de dépôt fixées mentionnées ci-dessus, dossier incomplet.

**Attention : Vous devez compléter au préalable le dossier socle de renseignements administratifs, sur le site démarches numériques, avant de réaliser cette démarche. <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-13-dossier-socle-donnees-administratives-2026>**

### **PREAMBULE**

Le développement et la pérennisation de l'offre d'accueil du jeune enfant est une priorité de la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2023-2027. Les ambitions sont de favoriser un développement régulé du secteur de la petite enfance, de pérenniser une offre d'accueil de qualité et de poursuivre le rééquilibrage territorial de cette offre pour les familles.

Le projet d'établissement et le règlement de fonctionnement des Eaje, ou la charte de fonctionnement, en Mam, déterminent les modalités selon lesquelles ces établissements garantissent des places pour l'accueil d'enfants en situation de pauvreté et/ou de handicap et/ou dont les parents sont en situation d'isolement ou d'insertion sociale ou professionnelle. Les équipements dont la conception et les modalités de fonctionnement ne permettent pas l'accueil d'enfants en situation de handicap sont exclus du bénéfice du Piaje.

Pour que votre dossier soit recevable, les achats et/ou travaux ne doivent pas être réalisés antérieurement à la date d'instruction de votre dossier par la Commission d'Action Sociale de la Caf. Concernant le Piaje et le Fme, il est possible de solliciter par écrit une demande d'autorisation de démarrage anticipé des travaux auprès des conseillères techniques référentes.

**Avant tout dépôt de dossier, merci de consulter les indications suivantes :**

Merci de contacter votre interlocuteur de proximité territorial avant tout dépôt de dossier :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/Interlocuteur%20Proximite-HORSMARSEILLE%20A4%20.pdf>

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/Interlocuteur%20Proximite-MARSEILLE%20A4%20.pdf>

Nous vous invitons à consulter le Règlement Intérieur en Action Social :

<https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-des-bouches-du-rhone/partenaires-locaux/le-reglement-interieur-d-action-sociale>

**Il est nécessaire de compléter préalablement le dossier socle 2026 sur la plateforme démarches numériques. Le dossier socle est à compléter 1 fois par an par gestionnaire.**

<https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/caf-13-dossier-socle-donnees-administratives-2026>

**Veuillez indiquer le numéro de dossier socle 2026 - données administratives, complété préalablement**

## RENSEIGNEMENTS GENERAUX

### LE PORTEUR DE PROJET

#### Etes-vous un nouveau partenaire de la Caf 13 ?

Il est impératif de prendre contact avec un chargé de mission en développement de votre territoire de la Caf 13 avant toute nouvelle demande :

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-MARSEILLE%20A4%20.pdf>

<https://www.caf.fr/sites/default/files/medias/131/Espace%20Partenaires/CTG/InterlocuteursProximite-HORSMARSEILLE%20A4%20.pdf>

Cochez la mention applicable

Oui

Non

#### Dénomination du porteur du projet :

Nom de votre Association de loi 1901 / Entreprise / Mairie / CCAS / Mutuelle ..

#### Forme juridique du porteur du projet :

Le porteur du projet désigne le financeur du projet d'investissement. Il est constitué en personne morale. Le porteur du projet n'est pas nécessairement le gestionnaire de l'équipement. Il peut être différent du gestionnaire de l'activité.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collectivité territoriale (Mairie, etc)

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Etablissement public administratif (CCAS, etc)

Hôpital et établissement public de santé

Association de loi 1901

Mutuelle

Comité d'entreprise

Entreprise privée du secteur marchand

Groupement d'entreprises

#### Adresse du porteur du projet :

#### Commune du porteur du projet :

## REPRESENTANT LEGAL

#### Civilité du responsable légal :

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame la

Monsieur le

**Fonction du responsable légal**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Maire

Directeur(rice) Général(e)

Président(e)

Gérant(e)

**Nom du responsable légal :**

(le responsable légal de l'association , de la collectivité etc. soit le/la Président(e), Maire, Directeur Général...)

**Prénom du responsable légal :**

## LE REFERENT DU PROJET

**Nom du référent du projet :**

**Prénom du référent du projet :**

**Fonction du référent du projet :**

**Téléphone du référent du projet :**

**Adresse électronique du référent du projet :**

## NOM ET ADRESSE DU GESTIONNAIRE SI DIFFERENT DU PORTEUR DU PROJET

**NATURE JURIDIQUE DU GESTIONNAIRE**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Collectivité territoriale (Mairie, etc)

Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI)

Etablissement public administratif (CCAS, etc)

Hôpital et établissement public de santé

Association de loi 1901

Mutuelle

Comité d'entreprise

- Groupement d'entreprises

## PRESENTATION DU PROJET

Nom du projet :

**Territoire cible du projet**

Il n'est pas possible de sélectionner plusieurs territoires. Pour les Rpe qui couvrent plusieurs territoires Ctg, sélectionner "Département".

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 3 Collines
- ACCM
- Aix en Provence
- Allauch Plan De Cuques
- Alpilles Durance
- Aubagne Cuges Gémenos La Penne sur Huveaune
- Bassin Minier
- Berre l'Etang Vitrolles
- Cassis Carnoux Roquefort
- Châteauneuf Les Martigues Côte bleue
- Fos Istres Port Saint Louis Saint-Mitre-Les Remparts
- Grand Vallat
- La Ciotat Ceyreste
- La Durance
- Les 4 Termes
- Les Collines
- Marignane Gignac Saint-Victoret
- Marseille
- Massif du Concors
- Pays de Martigues
- Pays Salonnais
- Sainte Victoire
- Septèmes les Vallons Les Pennes Mirabeau
- Terre de Provence
- Vallée des Baux Alpilles
- Département

**Type de structure :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Etablissement d'accueil du jeune enfant PSU

Relais petite enfance

Maison d'assistants maternels

**Préciser le type d'Eaje**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Micro crèche Psu

Crèche de quartier

Crèche d'entreprises

Crèche mixte (quartier / entreprises)

**Le projet est il à vocation d'insertion sociale et/ou professionnelle (label AVIP) ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**L'Eaje ou le Rpe a t il bénéficié d'une subvention d'investissement Plan Crèche dans les 10 ans ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**L'Eaje a t il bénéficié d'une subvention Fme dans les 5 ans ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**Nom de la structure concernée par le projet :**

**Adresse de la structure concernée par la demande d'investissement :**

**La structure est elle déjà conventionnée en prestation de service Eaje ou Rpe avec la Caf13?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**En qualité de responsable légal du projet, je m'engage à ce que le futur gestionnaire de la structure respecte les critères d'éligibilité à la prestation de service Unique et Rpe**

Cochez la mention applicable

Oui

**Structure située en zone QPV/FRR :**

QPV : Quartier politique de la ville : <https://sig.ville.gouv.fr/>

FRR : France Ruralités Revitalisation : <https://www.service-public.gouv.fr/simulateur/calcul/zonageFranceRuralitesRevitalisation>

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

QPV

FRR

Aucun

**La demande d'investissement est-elle concomitante à un développement de l'offre d'accueil de la structure ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Dans quelle proportion ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

> 10% de l'offre existante

< 10% de l'offre existante

**Nature de la demande d'investissement**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Création d'une nouvelle structure (Construction neuve)

Aménagement de locaux inoccupés

Extension de locaux existants

Transplantation d'une structure existante

Aménagement de locaux existants pour les transformer en Eaje ou Rpe

Rénovation de locaux existants accueillant un Eaje ou Rpe

Mise aux normes obligatoires en lien avec le référentiel bâimentaire

Adaptation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service, rendue nécessaires par la loi EGALIM

Amélioration des conditions de travail des professionnels au-delà de la simple mise en conformité avec les obligations résultant du droit de travail

Adaptation de l'équipement aux enjeux de la transition écologique

Petits travaux : aménagement concourant à la qualité d'accueil

Travaux de climatisation - chauffage

Achat de mobilier

Achat de matériel (électroménager, pédagogique ...)

Matériel et logiciel informatiques

Véhicule uniquement pour les Rpe itinérants

Autre

**Si autre, précisez**

**Préciser si la demande de financement engage des dépenses de gros œuvre**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**Avez-vous réalisé un diagnostic énergétique de votre structure avant de procéder à des travaux de climatisation ?**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Les travaux s'inscrivent ils dans une démarche de labellisation ou certification?**

Le seul respect de la réglementation thermique et environnementale en vigueur à la date du dépôt du dossier de demande ne rend pas le projet automatiquement éligible à la majoration "développement durable", seule l'obtention de la labellisation/certification le permet (confére pièces justificatives liste des labels et certificats)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**Si oui, précisez le nom du label ou de la certification :**

(confére pièces justificatives, liste des labels et certificats)

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Bâtiment Passif- EnerPHit / PassivHaus

Minergie

HQE-BD-HQE-B Bâtiment Durable / Certivéa

Écolo crèche / Label Vie

BBCA / Bâtiment bas carbone

E+C / Bâtiment énergie positive et réduction carbone

Effinergie / Certivéa

Bâtiments biosourcés / Certivéa

BDM / Envirobat

Autre

Non connu

**Je m'engage à obtenir à l'issue des travaux l'un des labels ou certificats mentionnés dans la liste détaillée des labels et certificats éligibles**

Cochez la mention applicable

Oui

Non

**Statut d'occupation des terrains et locaux :**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

# CAF 13 - Subvention d'investissement - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Relais petite enfance

- Locataire
- Occupant à titre gratuit
- Projet d'acquisition

**Préciser la nature du bail :**

**Préciser la durée du bail :**

**Les locaux sont-ils partagés avec une autre activité ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

**Préciser :**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- EAJE
- Centre social et Culturel / EVS
- Acm
- Laep
- Autre

**Autre :**

**Surface totale du projet en m<sup>2</sup> :**

**Surface dédiée exclusivement à l'EAJE ou au RPE**

**Surface partagée avec une autre activité en m<sup>2</sup>**

**Superficie avant les travaux en m<sup>2</sup>**

**Superficie après les travaux m<sup>2</sup>**

## BUDGET PRÉVISIONNEL DU PROJET D'INVESTISSEMENT

**Est-ce que votre organisme ou collectivité peut récupérer la TVA ?**

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui peuvent récupérer la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

-

## CAF 13 - Subvention d'investissement - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Relais petite enfance

TTC si vous ne pouvez pas récupérer la TVA

### Coût du projet d'investissement

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui peuvent récupérer la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

### Montant de la subvention sollicitée à la CAF 13

Le montant ne doit pas excéder 80% du budget total.

### Montant du co-financement :

Le montant du co-financement doit être de 20% minimum.

### Type de co-financeurs :

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Etat
- Département
- Communes/EPCI
- Emprunt
- Autres
- Auto-financement

### Autres, précisez :

## PRESENTATION DU PROJET

### Comment le besoin a-t-il été identifié (fournir l'étude de besoins) ?

### Votre projet a t il été présenté en comité technique petite enfance durant les 6 derniers mois ?

Le comité technique petite enfance est l'instance partenariale regroupant le SMAPE et la commune d'implantation de l'équipement permettant d'accompagner les projets petite enfance.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- Oui
- Non

### Si votre projet n'a pas été présenté en comité technique petite enfance, veuillez vous rapprocher de la conseillère technique petite enfance référente

Il est impératif de prendre contact avec la conseillère technique petite enfance pour présenter votre projet en comité technique petite enfance :

Accueil individuel (Rpe - Mam) : vanessa.pinget@caf13.caf.fr

**Exposez les motifs de la demande et le descriptif du projet**

A détailler

**Le projet a t il reçu l'avis favorable de l'autorité organisatrice ou est il en cours d'examen par cette dernière ?**

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**Si le projet est en cours d'examen par l'autorité organisatrice, fournir l'accusé de réception**

**Le projet est-il inclus dans le plan d'actions d'une CTG?**

Convention Territoriale Globale

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

**Le projet conduit il à un développement de l'offre ?**

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

Augmentation de la capacité d'accueil déclarée

Augmentation de l'amplitude d'ouverture journalière

Nouvelle période d'ouverture sur la semaine ou l'année

**Nombre de places agréées avant projet**

**Date de 1ère ouverture de l'équipement**

**Nombre de places agréées après projet**

**En cas de projet de crèche d'entreprises ou mixte (entreprises : quartier), préciser le nombre de places pour chaque et le nom des entreprises réservataires**

Pour les crèches d'entreprises, fournir les lettres d'engagement des employeurs réservataires. Pour rappel, ces Eaje devront prévoir une ouverture obligatoire des places de 10% vers l'extérieur.

**Date d'ouverture prévisionnelle de la nouvelle structure :**

## CAF 13 - Subvention d'investissement - Etablissement d'accueil du jeune enfant - Relais petite enfance

Pour les Rpe, veuillez préciser le nombre d'Etp :

Nombre d'Etp existant à préciser :

Nombre d'Etp au terme du projet à préciser :

### Date début du projet ?

(Date d'achat ou de démarrage des travaux)

### Date fin du projet ?

(Date fin des travaux)

### Souhaitez vous demander une dérogation pour démarrer votre projet avant le passage de votre dossier en Commission d'Action Sociale ?

Dans le cas où les achats/travaux seraient intervenus avant l'examen en CAS, aucun soutien financier ne pourra être accordé, sans demande de dérogation ayant fait l'objet d'un accord de principe préalable.

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Oui

Non

### En cas d'achat de matériel ou de mobilier, s'agit-il d'une nouvelle acquisition ou d'un renouvellement ?

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Nouvelle acquisition

Renouvellement

### En cas de renouvellement, précisez l'ancienneté du matériel / mobilier :

Veuillez indiquer toutes informations complémentaires qui vous semblent pertinentes (une note d'opportunité peut être jointe à votre dossier avec les PJ)

## PIECES JUSTIFICATIVES

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Etat récapitulatif des dépenses et Plan de financement prévisionnel du projet d'investissement

Attention 2 onglets dans le fichier à compléter.

L'aide à l'investissement est calculée à partir du coût total hors taxes (HT) pour les porteurs de projet qui peuvent récupérer la TVA et toutes taxes comprises (TTC) pour les autres.

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété)

### Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière ou à défaut la copie de la police d'assurance dommages ouvrage

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Tout document attestant du cout prévisionnel de l'opération (au moins 2 devis, avant-projet sommaire)

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Budget prévisionnel de fonctionnement et recueil d'activité de l'année N de la structure financée après réalisation de l'opération

En cas d'ouverture en cours d'année, le budget prévisionnel devra être établi sur une année pleine.

Pour les demandes Fme sans extension de places ou n'entrant pas une modification de fonctionnement significative (ex : mise en place des repas), fournir le budget prévisionnel déposé sous AFAS.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Budget prévisionnel de fonctionnement et recueil d'activité de l'année N+1 de la structure financée après réalisation de l'opération

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Budget prévisionnel de fonctionnement et recueil d'activité de l'année N+2 de la structure financée après réalisation de l'opération

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Lettres d'intention des employeurs réservataires

Préciser le nombre de berceaux réservés pour chacun des réservataires

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Justificatif de diagnostic énergétique de la structure

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Déclaration d'intérêts datée et signée

Cette pièce justificative ne doit pas être fournie si le porteur de projet est une collectivité territoriale, un EPCI et autre personne publique

Veuillez imprimer, compléter et redéposer le document en PJ.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- En cas d'existence d'intérêts

En cas d'existence d'intérêts : Attestation établie par notaire ou agent immobilier indiquant que le niveau de loyer pratiqué sur le local est conforme au prix du marché pour un bien comparable, ou que le prix de cession du terrain ou du local au promoteur par une personne morale ou physique entretenant un lien d'intérêt avec le promoteur est conforme au prix du marché pour un bien comparable.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation sur l'honneur de probité et de non condamnation pénale datée et signée

Cette pièce justificative ne doit pas être fournie si le porteur de projet est une collectivité territoriale, un EPCI et autre personne publique.

Veuillez imprimer, compléter et redéposer le document en PJ, celui-ci doit obligatoirement être complété et signé par le représentant légal.

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Attestation sur l'honneur établie par le promoteur pour attester du caractère inoccupé du local depuis sa construction

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Avis favorable de l'autorité organisatrice sur le projet de création ou extension d'un Eaje

Joindre soit la délibération du conseil municipal soit l'accusé de réception de la demande

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Courrier de la commune garantissant le soutien financier en direction de l'équipement et précisant le montant de celui-ci

**Dans le cadre de cette demande, je m'engage à appliquer ou faire appliquer la réglementation Caf quant au fonctionnement d'un Eaje, Rpe ou Mam**

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Courrier de demande de dérogation pour achats/travaux anticipés, à l'attention de la Commission d'Action Sociale

**Pièce justificative à joindre en complément du dossier**

- Tout autre document complémentaire dont vous souhaitez nous faire part

**J'atteste être à jour de mes récentes déclarations Caf (portail partenaire, Monenfant.fr)**

Cochez la mention applicable

- Oui

- Non